



Décision de télécom CRTC 2012-327

Version PDF

Ottawa, le 7 juin 2012

Abstention de la réglementation des services de liaison spécialisée intercirconscriptions haut débit/services de données numériques sur certaines routes supplémentaires

Numéro de dossier : 8638-S1-01/98

Dans la présente décision, le Conseil s'abstient, à certaines conditions, de réglementer les services de liaison spécialisée intercirconscriptions haut débit/services de données numériques sur 106 routes supplémentaires.

Introduction

1. Dans l'ordonnance Télécom 99-434, le Conseil a enjoint aux concurrents de plusieurs entreprises de services locaux titulaires (ESLT) de déposer semestriellement un rapport faisant état des routes de liaison spécialisée intercirconscriptions (LSI) sur lesquelles les concurrents fournissent ou offrent de fournir des services LSI haut débit/services de données numériques (services LSI) à au moins un client, à une largeur de bande équivalente à DS-3 ou supérieure, au moyen d'installations terrestres d'une compagnie autre que l'ESLT en question ou d'une affiliée de cette ESLT¹.
2. Dans cette même ordonnance, le Conseil a également précisé que dès qu'il serait convaincu qu'un ou plusieurs concurrents respectent ce critère, il accorderait l'abstention de la réglementation des services LSI sur ces routes sans autre processus. Les rapports précités doivent être déposés les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.
3. En avril 2012, le Conseil a reçu des mémoires des concurrents suivants : Axia SuperNet Ltd.; Bell Canada, pour son propre compte et au nom de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant) et de NorthernTel, Limited Partnership (NorthernTel); Bragg Communications Inc., pour son propre compte et au nom d'Amtelecom Telco GP Inc. et de Persona Communications Corp.; Greater Sudbury Telecommunications Inc., faisant affaires sous le nom d'Agilis Networks; Hydro One Telecom Inc.; Manitoba Hydro Telecom; MTS Inc. et Allstream Inc. (collectivement appelées MTS Allstream); Navigata Communications 2009, Inc.; O.N.Tel Inc., faisant affaires sous le nom d'Ontera; Rogers Communications Inc.; Saskatchewan Telecommunications (SaskTel); Shaw Telecom G.P.; TBayTel; la Société TELUS Communications (STC); Vidéotron s.e.n.c.

¹ Dans l'ordonnance Télécom 99-905, le Conseil a étendu à Québec-Téléphone, qui fait maintenant partie de la Société TELUS Communications (STC), et à Télébec ltée, désormais Télébec, Société en commandite (Télébec), le processus d'abstention pour les LSI prévu dans l'ordonnance Télécom 99-434.

Résultats de l'analyse du Conseil

4. Le Conseil a établi un cadre en matière d'abstention de la réglementation dans la décision Télécom 94-19.
5. Dans la décision Télécom 97-20, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur les télécommunications* (la *Loi*) et conformément au cadre énoncé dans la décision Télécom 94-19, le Conseil s'est abstenu en grande partie de réglementer les services LSI fournis par les anciennes compagnies membres de Stentor sur certaines routes. Dans la décision de télécom 2003-77, le Conseil a élargi la portée de l'abstention à l'égard des services LSI de la STC qui faisaient déjà l'objet d'une abstention et il a fait de même pour Aliant Telecom Inc. (qui fait maintenant partie de Bell Aliant), Bell Canada, MTS Allstream et SaskTel dans la décision de télécom 2004-80.
6. Le Conseil a examiné les rapports des concurrents déposés conformément à l'ordonnance Télécom 99-434 et conclut que le critère précité d'abstention est respecté pour 106 routes supplémentaires, qui se trouvent dans les territoires desservis par Bell Aliant, Bell Canada et MTS Allstream. Ces routes supplémentaires sont énumérées à l'annexe.
7. Conformément au paragraphe 34(1) de la *Loi*, le Conseil conclut, de fait, que de s'abstenir d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses responsabilités, dans la mesure précisée dans la présente décision, pour ce qui est de la réglementation des services LSI sur les routes énumérées à l'annexe, est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunication énoncés à l'article 7 de la *Loi*.
8. Conformément au paragraphe 34(2) de la *Loi*, le Conseil conclut, de fait, que les services LSI sur les routes énumérées à l'annexe font l'objet d'une concurrence suffisante pour protéger les intérêts de leurs utilisateurs et, dans la mesure précisée dans la présente décision, qu'il convient donc de s'abstenir de réglementer les services LSI fournis sur ces routes.
9. Conformément au paragraphe 34(3) de la *Loi*, le Conseil conclut, de fait, que l'abstention de la réglementation des services LSI sur les routes énumérées à l'annexe, dans la mesure précisée dans la présente décision, n'aura vraisemblablement pas pour effet de compromettre indûment le maintien d'un marché concurrentiel pour ces services.
10. À la lumière de ce qui précède et conformément au paragraphe 34(4) de la *Loi*, le Conseil déclare que les articles suivants de la *Loi*, sous réserve des quelques exceptions indiquées, ne s'appliquent pas aux services LSI des ESLT visées sur les routes énumérées à l'annexe :
 - l'article 24, mis à part le fait que le Conseil ordonne aux ESLT dont les territoires sont traversés par une ou plusieurs routes LSI énumérées à l'annexe (les ESLT touchées) d'intégrer, à l'avenir et le cas échéant, les conditions actuelles qui portent sur la divulgation de renseignements confidentiels des clients à des tiers dans tous les contrats et dans tout autre accord visant la prestation de services LSI qui font l'objet d'une abstention de la réglementation

dans la présente décision. Le Conseil estime qu'il convient également que le Conseil conserve des pouvoirs suffisants en vertu de l'article 24 de la *Loi* pour préciser d'éventuelles conditions concernant des services faisant l'objet d'une abstention, fournis par les ESLT touchées, là où les circonstances le justifient;

- l'article 25;
- l'article 27, sauf en ce qui a trait au paragraphe 27(3) de la *Loi* au sujet de la conformité avec les pouvoirs et les fonctions qui ne font pas l'objet d'une abstention dans la présente décision;
- l'article 29;
- l'article 31.

11. Le Conseil ordonne aux ESLT touchées de publier, dans les 45 jours de la date de la présente décision, des pages de tarifs retirant les tarifs des services LSI sur les routes énumérées à l'annexe et entrant en vigueur à compter de la date de leur publication.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Aliant Telecom, Bell Canada, MTS Allstream et SaskTel – Abstention relative à l'article 29 de la Loi à l'égard des ententes concernant les services interurbains nationaux et les services de liaison spécialisée intercirconscriptions faisant l'objet d'une abstention*, Décision de télécom CRTC 2004-80, 9 décembre 2004
- *Demande d'abstention relative à l'article 29 de la Loi sur les télécommunications présentée par TELUS à l'égard des services de liaison spécialisée intercirconscriptions et des services interurbains faisant l'objet d'une abstention*, Décision de télécom CRTC 2003-77, 19 novembre 2003
- Ordonnance Télécom CRTC 99-905, 17 septembre 1999
- *Instance de suivi à la décision Télécom CRTC 97-20 : Établissement d'un critère et d'un processus en vue d'examiner la possibilité de s'abstenir de réglementer également les services de liaison spécialisée intercirconscriptions haut débit/SDN*, Ordonnance Télécom CRTC 99-434, 12 mai 1999
- *Centre de ressources Stentor Inc. – Abstention de la réglementation des services de liaison spécialisée intercirconscriptions*, Décision Télécom CRTC 97-20, 18 décembre 1997
- *Examen du cadre de réglementation*, Décision Télécom CRTC 94-19, 16 septembre 1994

Annexe***Routes supplémentaires de LSI admissibles à une abstention d'après les rapports des concurrents présentés en avril 2012, conformément à l'ordonnance Télécom 99-434***

	ESLT A	Circonscription A	Circonscription B	ESLT B
1	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Desbarats (Ont.)	Bell Aliant
2	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Earlton (Ont.)	NorthernTel
3	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Englehart (Ont.)	NorthernTel
4	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Espanola (Ont.)	Bell Aliant
5	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Foleyer (Ont.)	Bell Aliant
6	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Haileybury (Ont.)	NorthernTel
7	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Hearst (Ont.)	NorthernTel
8	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Iroquois Falls (Ont.)	NorthernTel
9	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Kapuskasing (Ont.)	NorthernTel
10	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Kirkland Lake (Ont.)	NorthernTel
11	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Larder Lake (Ont.)	NorthernTel
12	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Matheson (Ont.)	NorthernTel
13	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	New Liskeard (Ont.)	NorthernTel
14	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	North Bay (Ont.)	Bell Aliant
15	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Parry Sound (Ont.)	Bell Aliant
16	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Ramore (Ont.)	NorthernTel
17	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Rouyn (Qc)	Télébec
18	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Sault Ste. Marie (Ont.)	Bell Aliant
19	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Smooth Rock Falls (Ont.)	NorthernTel
20	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	South Porcupine (Ont.)	NorthernTel
21	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Sudbury (Ont.)	Bell Aliant
22	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Swastika (Ont.)	NorthernTel
23	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Thessalon (Ont.)	Bell Aliant
24	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Timmins (Ont.)	NorthernTel
25	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Toronto (Ont.)	Bell Canada
26	Bell Aliant	Chapleau (Ont.)	Virginiatown (Ont.)	NorthernTel
27	Bell Aliant	Desbarats (Ont.)	Elliot Lake (Ont.)	Bell Aliant
28	Bell Aliant	Desbarats (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
29	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Englehart (Ont.)	NorthernTel
30	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Espanola (Ont.)	Bell Aliant
31	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Foleyer (Ont.)	Bell Aliant
32	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Haileybury (Ont.)	NorthernTel
33	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Hearst (Ont.)	NorthernTel
34	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Iroquois Falls (Ont.)	NorthernTel
35	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Kapuskasing (Ont.)	NorthernTel

	ESLT A	Circonscription A	Circonscription B	ESLT B
36	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Kirkland Lake (Ont.)	NorthernTel
37	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Larder Lake (Ont.)	NorthernTel
38	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Matheson (Ont.)	NorthernTel
39	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	New Liskeard (Ont.)	NorthernTel
40	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	North Bay (Ont.)	Bell Aliant
41	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Parry Sound (Ont.)	Bell Aliant
42	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Ramore (Ont.)	NorthernTel
43	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Rouyn (Qc)	Télébec
44	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Sault Ste. Marie (Ont.)	Bell Aliant
45	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Smooth Rock Falls (Ont.)	NorthernTel
46	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	South Porcupine (Ont.)	NorthernTel
47	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Sudbury (Ont.)	Bell Aliant
48	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Swastika (Ont.)	NorthernTel
49	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Thessalon (Ont.)	Bell Aliant
50	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Timmins (Ont.)	NorthernTel
51	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Toronto (Ont.)	Bell Canada
52	Bell Aliant	Elliot Lake (Ont.)	Virginiatown (Ont.)	NorthernTel
53	Bell Aliant	Espanola (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
54	Bell Aliant	Foleyer (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
55	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Hearst (Ont.)	NorthernTel
56	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Iroquois Falls (Ont.)	NorthernTel
57	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Kapuskasing (Ont.)	NorthernTel
58	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Kirkland Lake (Ont.)	NorthernTel
59	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Larder Lake (Ont.)	NorthernTel
60	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Matheson (Ont.)	NorthernTel
61	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	New Liskeard (Ont.)	NorthernTel
62	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	North Bay (Ont.)	Bell Aliant
63	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Parry Sound (Ont.)	Bell Aliant
64	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Ramore (Ont.)	NorthernTel
65	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Rouyn (Qc)	Télébec
66	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Sault Ste. Marie (Ont.)	Bell Aliant
67	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Smooth Rock Falls (Ont.)	NorthernTel
68	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	South Porcupine (Ont.)	NorthernTel
69	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Swastika (Ont.)	NorthernTel
70	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Thessalon (Ont.)	Bell Aliant
71	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Timmins (Ont.)	NorthernTel
72	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Toronto (Ont.)	Bell Canada
73	Bell Aliant	Huntsville (Ont.)	Virginiatown (Ont.)	NorthernTel
74	Bell Canada	Brampton (Ont.)	Oakville (Ont.)	Bell Canada

	ESLT A	Circonscription A	Circonscription B	ESLT B
75	Bell Canada	Cooksville (Ont.)	Kitchener (Ont.)	Bell Canada
76	Bell Canada	Cooksville (Ont.)	Vancouver (C.-B.)	STC
77	Bell Canada	Malton (Ont.)	Montréal (Qc)	Bell Canada
78	Bell Canada	Montréal (Qc)	Plattsburg NY (passage de la frontière)	
79	Bell Canada	Montréal (Qc)	Sault Ste. Marie (Ont.)	Bell Canada
80	Bell Canada	Niagara Falls (Ont.)	Toronto (Ont.)	Bell Canada
81	Bell Canada	Port Hope (Ont.)	Toronto (Ont.)	Bell Canada
82	NorthernTel	Earlton (Ont.)	Elliot Lake (Ont.)	Bell Aliant
83	NorthernTel	Earlton (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
84	NorthernTel	Englehart (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
85	NorthernTel	Haileybury (Ont.)	Huntsville (Ont.)	Bell Aliant
86	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Maple Creek (Sask.)	SaskTel
87	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Moose Jaw (Sask.)	SaskTel
88	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Regina (Sask.)	SaskTel
89	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Saskatoon (Sask.)	SaskTel
90	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Swift Current (Sask.)	SaskTel
91	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Wilkie (Sask.)	SaskTel
92	SaskTel	Lloydminster (Sask.)	Yorkton (Sask.)	SaskTel
93	STC	Alberta Beach (Alb.)	Edmonton (Alb.)	STC
94	STC	Anzac (Alb.)	Fort McMurray (Alb.)	STC
95	STC	Bonanza (Alb.)	Grande Prairie (Alb.)	STC
96	STC	Calgary (Alb.)	Caroline (Alb.)	STC
97	STC	Calgary (Alb.)	Cremona (Alb.)	STC
98	STC	Calgary (Alb.)	Gleichen (Alb.)	STC
99	STC	Calgary (Alb.)	Turner Valley (Alb.)	STC
100	STC	Edmonton (Alb.)	Ponoka (Alb.)	STC
101	STC	Edmonton (Alb.)	Sedgewick (Alb.)	STC
102	STC	Edmonton (Alb.)	Wabamun (Alb.)	STC
103	STC	Grande Prairie (Alb.)	Rycroft (Alb.)	STC
104	STC	Kitscoty (Alb.)	Lloydminster (Alb.)	STC
105	STC	Lethbridge (Alb.)	Stirling (Alb.)	STC
106	STC	North Vancouver (C.-B.)	Victoria (C.-B.)	STC